



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 896/2023
Date de la séance du CE : 16 août 2023
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2022.FINFV.91
Classification : Non classifié

Contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête :

La Direction des finances est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant le contrôle des résultats de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). La procédure de consultation dure jusqu'au 30 novembre 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction des finances

Pièces jointes
– CE rapport de contrôle des résultats LPFC